

Plan d'action de relocalisation (résumé)

Politique et principes

- Il est souhaitable que la relocalisation des résidences se fasse d'une manière volontaire de la part des citoyens.
- Les personnes touchées seront dédommagées de façon juste et intégrale pour les inconvénients qu'ils auront à subir.
- La relocalisation est une occasion d'améliorer les moyens d'existence des personnes concernées; tout doit être mis en œuvre pour y parvenir.
- Toutes les personnes touchées doivent être consultées et impliquées dans le processus de planification pour faire en sorte que l'atténuation des effets négatifs, de même que les avantages résultant de la relocalisation, soient appropriés et durables.

Inventaire des actifs à relocaliser

- Propriétés à relocaliser
 - 151 unifamiliales
 - 24 duplex
 - 2 triplex
 - 5 quadruplex
 - 3 immeubles de plus de 4 unités
- Institutions à relocaliser
 - 2 écoles
 - 1 résidence pour personnes âgées
 - 1 HLM
 - 1 garderie

Allocation des terrains

- Le Groupe de consultation recommande que l'allocation des terrains soit déterminée en premier lieu par l'équipe des urbanistes en considérant trois facteurs:
 - le tissu social du quartier;
 - l'orientation des résidences;
 - l'architecture des résidences.
- Dans l'éventualité où un résident n'est pas satisfait du nouvel emplacement dans le nouveau quartier, il y aura une possibilité de faire valoir son désaccord auprès du Groupe.
- Le Groupe de consultation recommande que la relocalisation du quartier se fasse en un seul temps.

Indemnisation

- Montant d'argent alloué suite à un préjudice.
- Ce montant d'argent est destiné aux citoyens qui auront fait le choix de vendre leur maison à la compagnie Osisko. Le montant sera le résultat d'une négociation entre le propriétaire et Osisko.
- Un montant d'argent sera également alloué aux locataires dans l'éventualité où le propriétaire de leur résidence ferait le choix de vendre à la compagnie Osisko. Le montant recommandé est de trois mois de loyer.

Compensation

- Montant d'argent alloué pour compenser des dommages moraux et du déracinement social ainsi que des troubles, ennuis ou inconvénients subis par le résident concerné.
- Ce montant d'argent est destiné seulement aux citoyens qui auront fait le choix d'être relocalisé dans le nouveau quartier ou ailleurs à l'intérieur de la Ville de Malartic. Le montant sera le même pour tous les citoyens concernés selon deux groupes spécifiques:
 - Propriétaire 5 000 \$ par résidence
 - Locataire 2 mois de loyer
- Il est recommandé que ces montants d'argent n'aient pas d'impact fiscal sur le revenu du citoyen.

Frais de relocalisation

- Montant d'argent alloué pendant la relocalisation de la résidence.
- Il est recommandé les montants suivants pour les repas:
 - déjeuner: 6 \$
 - dîner: 16 \$
 - souper: 20 \$
 - TOTAL: 42 \$ par personne par jour
- Une équipe, sous la direction de Osisko, sera formée afin de planifier l'hébergement des citoyens lors de la relocalisation et répondre à toutes interrogations qui pourraient survenir lors du déménagement de leur résidence.

Pour nous joindre :

Rôle et mandats

- Communications, mises à jour publiques du projet.
- Gestion des requêtes et des plaintes.
- Révision du plan directeur de développement résidentiel dans le cadre des relocalisations et de l'amélioration urbaine.
- Etablissement de la politique de relocalisation ou d'achat des résidences.

À surveiller dans les prochaines semaines

- La conception d'un nouveau site Internet conçu spécialement pour permettre aux citoyens de suivre l'évolution des dossiers.
- Les communiqués transmis par l'entremise des différents médias locaux.
- Résultats relatifs aux différents forages effectués sur la Wolfe.
- Révision du plan directeur de développement résidentiel dans le cadre des relocalisations et de l'amélioration urbaine (phase 1).

Suite à la soirée d'information du 4 mai dernier, au sujet du projet Canadian Malartic de la compagnie Osisko Exploration, un groupe de consultation des résidents du secteur sud de Malartic a été formé. Celui-ci vise à faire le lien entre les résidents, la compagnie Osisko Exploration et la municipalité de Malartic dans le cadre de ce projet d'envergure.

Cette équipe est composée de 5 résidents bénévoles du secteur sud de Malartic, de 2 élus de la ville et 2 représentants d'Osisko. Ce groupe présidé par Mme Hélène Thibault du CLD de la Vallée-de-l'Or se rencontre de façon régulière. Les échanges constructifs du groupe visent les principaux enjeux (social, économique et environnemental) de la communauté face à l'exploitation, la transition et l'implantation d'un projet d'exploitation de mine à ciel ouvert, dans une perspective de développement durable.

Réalisations

Au cours des trois derniers mois, le groupe s'est réuni à quatre reprises. Ce dernier a travaillé à développer des outils de communication, à répondre à différentes requêtes des résidents ainsi qu'à veiller à la qualité de vie des citoyens. Voici les différentes réalisations effectuées par le comité depuis les dernières semaines :

- prendre connaissance des informations relatives à l'état d'avancement du projet de la compagnie et véhiculer l'information véridique dans la communauté ;
- discuter des diverses préoccupations d'ordre social, économique et environnemental. Selon les besoins, s'adjoindre d'invités et consulter des spécialistes pour analyser ou éclairer différentes interrogations ;
- instaurer un processus de plaintes et/ou requêtes auprès des citoyens concernés par le projet (formulaire disponible à l'hôtel de ville ou auprès des membres du groupe) ;

Ce processus a permis de :

- clarifier et rassurer la population concernant la situation actuelle sur la rue Wolfe ainsi que dans l'ensemble du secteur sud de Malartic où sont situées actuellement les résidences. Démontrer qu'aucun risque d'effondrement ne peut être causé par la présence d'anciens chantiers miniers situés à l'extérieur des clôtures.
- déterminer un processus afin que la compagnie procède de façon satisfaisante au nettoyage des débris engendrés par la machinerie, suite aux différents travaux de forages, qui nécessite un abattage en milieu forestier ;
- valider auprès du ministère des Ressources Naturelles et de la Faune que l'utilisation de l'eau provenant des galeries souterraines, permettant le fonctionnement des foreuses, n'engendrera aucun problème pour les résidents, tel que stipulé par les représentants d'Osisko ;
- formuler des demandes auprès de la municipalité ainsi qu'à la Sûreté du Québec afin de sécuriser différents lieux du secteur.
- réviser la carte des anciens chantiers de minage fournie par Osisko et s'assurer que cette dernière soit disponible pour consultation auprès des citoyens (hôtel de ville et bureau d'Osisko à Malartic) ;
- produire un communiqué et une brochure d'information permettant de faire connaître le travail du Groupe de consultation de la communauté.

Groupe de consultation de la communauté

Pour nous joindre :

Rangée arrière (gauche à droite):

Rangée avant (gauche à droite):
(résidente)

Les raisons des membres à s'investir dans un tel regroupement :

- *Comme citoyen de Malartic, le développement de ma localité est très important ;*
- *puisque pour moi, la qualité de vie de tous et chacun est d'une grande importance dans le développement d'un projet économique d'envergure tel que celui-là, j'ai décidé d'offrir mon temps bénévolement ;*
- *j'ai décidé de m'impliquer dans ce comité pour relever un nouveau défi dans la communauté. Mon but est de m'assurer que les intérêts et les droits des citoyens concernés soient respectés ;*
- *en mai dernier, j'ai soumis mon nom pour faire partie du groupe de consultation de la communauté, car d'une part, je suis résidente du quartier concerné et que d'autre part, j crois être en mesure d'offrir du temps et des énergies aux personnes qui m'entourent afin que toutes ces démarches se fassent le plus harmonieusement possible ;*
- *native de Malartic, je m'implique parce que cette ville et ses gens me tiennent à coeur. Il tout est accessible et très paisible. Je tiens à ce que le développement continue dans le même sens ;*
- *comme citoyen de Malartic depuis de nombreuses années, j'ai toujours eu à coeur le développement de la ville. Avec le projet Osisko, il faut profiter de l'occasion qui nous est donnée de pouvoir se faire écouter par la compagnie. Je suis le conseiller municipal de ce quartier et c'est pour véhiculer les idées du Conseil et de mon quartier que je siège dans ce comité. Il vaut mieux être acteur que spectateur dans ce projet ;*
- *depuis 40 ans, je travaille dans le domaine minier pour différentes mines ou contracteur. J'ai acquis une grande expérience dans tous les aspects de la production minière et j'espère pouvoir mettre à profit mes connaissances pour faire le lien entre le projet et les citoyens. J'aime la communication et les relations humaines et je porte beaucoup d'intérêt à l'élaboration du projet. Malgré toutes les rumeurs qui courent et les peurs de résidents, je crois au sérieux du projet et à son influence positive pour le développement de notre ville.*



111